



REGLEMENT CHAMPIONNAT DE L'ESSONNE DE DOUBLES

Date de dernière mise à jour : 24/06/2017

Par rapport à la version précédente, les modifications sont surlignées en jaune.

SOMMAIRE

GENERALITES.....	2
Arrêt de la compétition.....	2
Réclamation.....	2
Licence.....	2
Pression sur le JA.....	2
PRÉAMBULE.....	2
DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	2
Article 1 Organisation.....	2
Article 2 Tenue.....	2
Article 3 Arbitrage.....	2
DÉROULEMENT SPORTIF.....	3
Article 4 Déroulement des rencontres.....	3
Article 6 Déroulement de la compétition.....	3
INSCRIPTIONS.....	3
Article 8.....	3

GENERALITES

Arrêt de la compétition

Un joueur arrêtant la compétition quel que soit le niveau atteint sera déclaré forfait. Il ne sera pas classé. Dans le cas d'une compétition avec qualification à l'échelon supérieur, il ne pourra pas être sélectionné pour y jouer.

Réclamation

Toute réclamation devra être formulée par écrit auprès du JA principal avant la fin de la compétition, par un dirigeant ou entraîneur du club réclamant. Le réclamant devra noter le nom de son club, son nom, son prénom, sa qualité, la date et l'heure du dépôt de la réclamation, ses remarques éventuelles et sa signature. Elle sera jointe au rapport du JA.

Licence

Tout joueur doit pouvoir justifier de sa licenciation auprès du JA principal de la compétition (voir modalités sur circulaire administrative) ou démontrer son identité.

Pression sur le JA

Toute pression exercée par un club auprès de la table d'arbitrage afin d'outrepasser le présent règlement, devra être consignée sur le rapport du JA principal (club, nom et prénom du réclamant et motif).

PRÉAMBULE

Cette épreuve n'est pas soumise à une participation préalable au Critérium Fédéral. Elle est ouverte à tous les joueurs des deux sexes, licenciés traditionnels, à l'exception des moins de 11 ans.

Sauf en cas d'insuffisance d'inscrits, la compétition est ouverte aux :

- Doubles Messieurs (DM)
- Doubles Dames (DD)
- Doubles Mixtes (DX)

Dans chacun de ces tableaux, les paires peuvent être constituées de joueurs ou joueuses :

- Issus d'une même association ou de deux associations différentes
- Appartenant sans restriction à des catégories d'âge différentes (ex : un joueur de plus de 40 ans peut être associé à un joueur de 12 ans).

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 Organisation

Le Comité Départemental est responsable de l'organisation de cette épreuve, mais décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 2 Tenue

La tenue sportive est obligatoire et doit être conforme aux règlements généraux de la Fédération.

Article 3 Arbitrage

Le juge arbitre :

- est tenu de respecter intégralement le présent règlement.
- est seul habilité à prendre toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement.
- a qualité pour demander l'expulsion de tout joueur ou spectateur dont l'attitude ou les propos seraient incompatibles avec l'esprit sportif et qui entraverait le déroulement normal de l'épreuve.
- a toute liberté pour la désignation des arbitres parmi les joueurs ne jouant pas à ce moment. Il peut également accepter d'autres personnes si ces dernières sont aptes à arbitrer convenablement.

- A l'issue de chaque tour (poules compris), tout joueur éliminé devra se mettre à la disposition du JA pour arbitrer une partie avant de pouvoir quitter la salle.

DÉROULEMENT SPORTIF

Article 4 Déroulement des rencontres

Les balles utilisées seront en matière plastique 3* agréées FFTT de mêmes référence, couleur et marque fournies par le club organisateur (attention à la couleur des maillots).
Chaque partie se jouera au meilleur des 5 manches.

Article 6 Déroulement de la compétition

Pour les catégories Doubles Messieurs et Doubles Dames, la compétition se déroulera en deux temps :

- épreuve par poules
- tableau à élimination directe pour lequel les deux premiers de chaque poule seront qualifiés.

Les paires sont réparties en poules en fonction de la somme de leurs points de classement. En cas d'égalité les paires seront départagées par un tirage au sort faisant appel à une émission de nombres aléatoires.

Pour la catégorie Double Mixte, la compétition se déroulera uniquement par élimination directe avec éventuellement un tableau consolante dans la mesure des possibilités (horaire et nombre de tables disponibles).
Si la compétition se déroule sur une journée complète, les doubles mixtes seront composés de poules ; les deux premiers entreront dans un tableau à élimination directe.

Les places 3 et 4 des tableaux principaux ne sont pas jouées.

INSCRIPTIONS

Article 8

La date de cette épreuve ainsi que celle de la limite d'inscription sont fixées sur le calendrier départemental. Le lieu du déroulement de l'épreuve, les horaires et le montant de l'engagement seront communiqués sur le site du CDTTE. Vous serez informés de leur mise en ligne par mail.

Les modifications d'horaires et de lieu pourront être adressées par Internet

Les inscriptions sont à adresser au secrétariat du Comité Départemental à l'aide du document officiel du CDTTE, par courrier ou par courriel ; dans ce cas, le document officiel sera mis en pièce jointe.

Aucune autre forme de demande d'inscription ne sera acceptée.

Le document officiel d'inscription sera sur le site du CDTTE au format Excel.

Le montant des inscriptions sera automatiquement débité dans le compte club.

Aucune inscription ne sera prise sur place

FIN